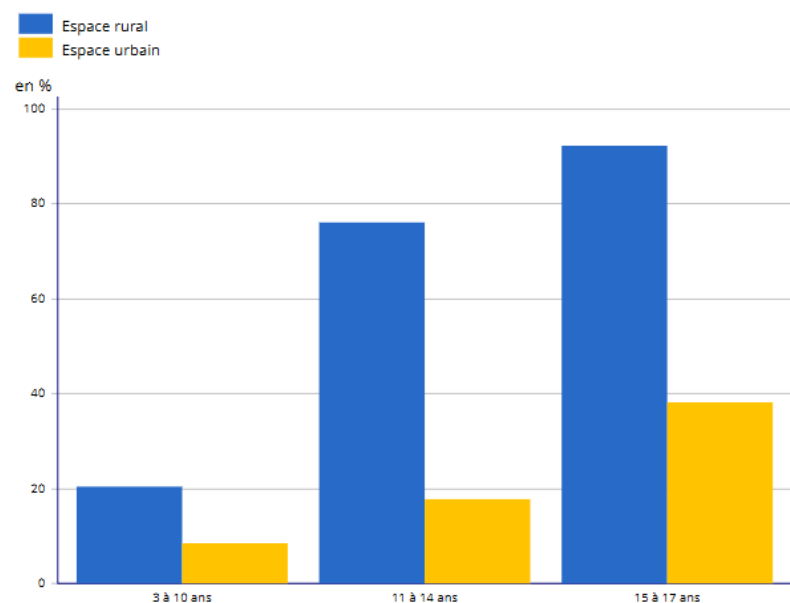


Grandir en milieu rural : des trajets plus longs pour aller à l'école

Les jeunes ruraux de 3 à 17 ans sont plus souvent scolarisés hors de leur commune de résidence que les jeunes urbains (**figure 1**). Cet écart s'observe dès le début de la scolarité : entre 3 et 10 ans, 20,5 % d'entre eux changent de commune pour aller à l'école contre 8,6 % pour les jeunes urbains. Dans les territoires ruraux, toutes les communes ne disposent pas d'école et les regroupements sont plus fréquents qu'en milieu urbain. Certains parents peuvent aussi faire le choix de scolariser leur enfant dans une autre commune, celle de leur lieu de travail par exemple.

La proportion d'enfants scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence augmente fortement avec leur progression dans le système scolaire. Cela concerne 76 % des collégiens ruraux (18 % pour les urbains) et 92 % des lycéens vivant dans une commune rurale (38 % dans les communes urbaines). Ces proportions sont proches de celles observées pour l'ensemble des communes rurales de France. Pour les écoliers et collégiens scolarisés hors de leur commune de résidence, la distance moyenne entre le centre de la commune de résidence et le centre de la commune lieu d'étude est d'environ 13,5 km. Il y a peu d'écart entre territoires ruraux et urbains (**figure 2**). Cette distance s'accroît fortement lors du passage au lycée et un écart important apparaît entre les jeunes résidant en communes rurales et ceux vivant en communes urbaines : les jeunes ruraux de 15 à 17 ans scolarisés hors de leur commune de résidence parcourent en moyenne 24,2 km, soit 6,4 km de plus que les jeunes urbains. On retrouve le même phénomène d'éloignement pour l'entrée au lycée au niveau national : le trajet domicile-école des jeunes ruraux passe en moyenne de 10,5 km pour les 3 à 14 ans à 23,2 km pour les 15-17 ans.

Figure 1 – Part des jeunes scolarisés hors de leur commune de résidence en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, selon l'âge et le type d'espace de résidence

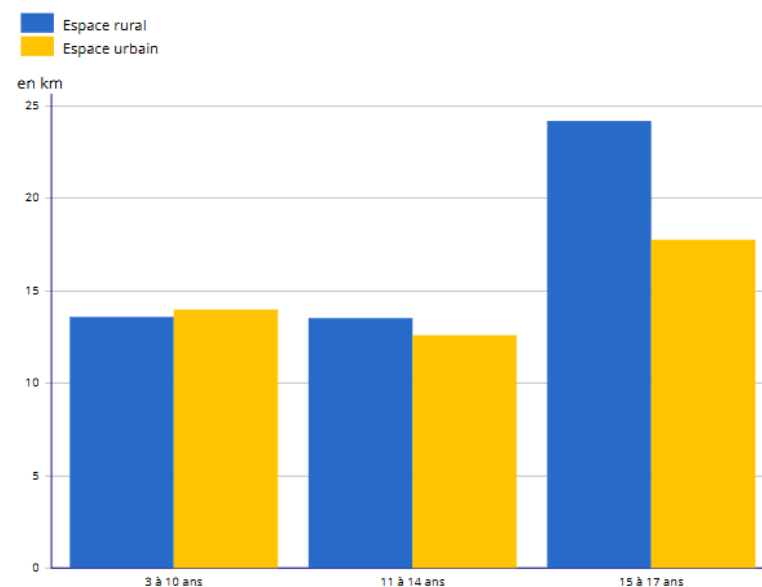


Lecture : 20,5 % des enfants de 3 à 10 ans vivant dans une commune rurale sont scolarisés hors de leur commune de résidence, contre 8,6 % de ceux vivant dans une commune urbaine.

Champ : jeunes de 3 à 17 ans inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire.

Figure 2 – Distance moyenne pour se rendre sur son lieu de scolarité (hors commune de résidence) en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018, selon l'âge et le type d'espace de résidence



Champ : jeunes de 3 à 17 ans, inscrits dans un établissement d'enseignement et scolarisés hors de leur commune de résidence.

Sources : Insee, recensement de la population 2018, exploitation complémentaire, distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.